

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 9 octobre 2018, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet:

Caroline Huot	Conseillère poste 1
Pierre Métras	Conseiller poste 2
Danielle Caron	Conseillère poste 3
Jacques de Foy	Conseiller poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller poste 5
Hélène Desgranges	Conseillère poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

290-10-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
Appuyé par la conseillère Caroline Huot
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - 9 OCTOBRE 2018 - 19 HEURES**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
 - 03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018
 - 03.02 Procès-verbal de l'appel d'offres pour l'entretien des pistes ski de fond et raquettes – 4 octobre 2018
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 septembre 2018
 - 04.02 Registre des salaires du 26 août au 29 septembre 2018

- 04.03 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 04.04 Dossier 17, rue Émard
 - 04.05 Déclaration commune – Forum des communautés forestières
 - 04.06 Formation d'un comité sur le civisme
 - 04.07 MRC d'Antoine-Labelle – Rencontre des secrétaires-trésoriers et directeurs généraux – 30 octobre 2018
 - 04.08 Loi sur la neutralité religieuse - désignation au sein de son personnel d'un répondant en matière d'accommodement
 - 04.09 Appel d'offres ADM-2018-01 pour l'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville
 - 04.10 Vente des anciennes tables de bois 30 x 96 po
05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 05.01 Borne sèche – quai municipal
06. TRANSPORT
- 06.01 Demande de déneigement de chemin privé 2018-2019 – chemin Baie-Laplante
 - 06.02 Demande de déneigement de chemin privé 2018-2019 – chemin des Peupliers
 - 06.03 Offre d'emploi – chauffeur-opérateur
 - 06.04 Soumissions pour réparation de lumières de rues
 - 06.05 Emprunt temporaire auprès de Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour assurer le paiement des dépenses effectuées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECO) et le programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
 - 06.06 Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle – Projet numéro 2018-LDC-01
 - 06.07 Demande de déneigement de chemin privé 2018-2019 – chemin des Pins
 - 06.08 Achat de pneus pour le camion 10 roues Freightliner
 - 06.09 Réparation de la rétrocaveuse
07. HYGIÈNE DU MILIEU
- 07.01 Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Prévisions budgétaires 2019
08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 08.01 Atelier de transfert et d'échange des connaissances sur les eaux – 15 octobre 2018
09. LOISIRS
- 09.01 Municipalité de Notre-Dame-du-Laus – Demande d'appui – Club Quadri-Laus
 - 09.02 Appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes

10. CULTURE

- 10.01 Démission de Mme Isabelle Fillion – responsable de la bibliothèque municipale
- 10.02 Offres d'emploi pour le poste de responsable de la bibliothèque municipale
- 10.03 Réseau Biblio des Laurentides – Tarification 2019
- 10.04 Procès-verbal du comité de la bibliothèque – 28 août 2018

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

12. AVIS DE MOTION

- 12.01 Avis de motion et présentation du projet de règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics

13. RÈGLEMENTS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

291-10-2018

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire en date du 11 septembre 2018

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire en date du 11 septembre 2018.

ADOPTÉE

292-10-2018

Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes en date du 4 octobre 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes en date du 4 octobre 2018.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

293-10-2018

Registre des comptes à payer au 30 septembre 2018

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par la conseillère Danielle Caron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour
paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 SEPTEMBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
CPX1800793			(4 024,11) \$
CPX1800794			(687,55) \$
M1800456			5 868,28 \$
M1800457	À	M1800473	11 139,78 \$
C1800474	À	C1800490	45 874,23 \$
L1800491	À	L1800498	15 081,02 \$
P1800499	À	P1800513	14 716,59 \$
TOTAL			87 968,23 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la
municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au
budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

294-10-2018

**Registre des salaires pour la période du 26 août au 29
septembre 2018**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot
appuyé par la conseillère Hélène Desgranges
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le
paiement des registres des chèques salaires pour la période du 26
août 2018 au 29 septembre 2018, se totalisant 34 743,35\$. Chèques
numéro : D1800297 à D1800339.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

295-10-2018

**Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière -
délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1800161	À	ENB1800181	10 235,92 \$
TOTAL			10 235,92 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

296-10-2018

Achat de la propriété sise au 17, rue Émard - Lot 5 562 925

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse l'achat de la propriété sise au 17, rue Émard à Lac-du-Cerf, numéro de lot 5 562 925, appartenant à madame Jeanne d'Arc Dulac pour la somme de dix mille dollars (10 000\$).

QUE Me David Morin, notaire de l'Étude des Notaires Pilon, Charbonneau-Cyr et Morin soit mandaté pour exécuter la transaction.

QUE la mairesse, Danielle Ouimet, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Jacinthe Valiquette, soient autorisées à signer tous les documents inhérents audit achat.

QUE le conseil municipal décrète un emprunt temporaire d'une somme de 10 000,00 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition de ladite propriété et de rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période d'un an, en 2019, en un seul versement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

297-10-2018

Déclaration commune – Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

298-10-2018 Formation d'un comité sur le civisme

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de former un comité sur le civisme et de nommer les personnes suivantes pour siéger audit comité : Danielle Ouimet, Danielle Caron, Raymond Brazeau et Hélène Desgranges.

ADOPTÉE

299-10-2018 MRC d'Antoine-Labelle – Rencontre des secrétaires-trésoriers et directeurs généraux – 30 octobre 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Jacinthe Valiquette, à assister à la rencontre automnale des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers qui se tiendra à Mont-Laurier, le mardi 30 octobre 2018 et à rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

300-10-2018 Loi sur la neutralité religieuse - désignation au sein de son personnel d'un répondant en matière d'accommodement

CONSIDÉRANT que la Loi sur la neutralité religieuse prévoit que la personne qui exerce la plus haute autorité administrative de chacun des organismes visés a le devoir de désigner au sein de son personnel un répondant en matière d'accommodement;

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière, Jacinthe Valiquette, comme répondant en matière d'accommodement.

ADOPTÉE

301-10-2018

Appel d'offres ADM-2018-01 pour l'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse paraître par médiaposte et sur son site internet, un appel d'offres pour l'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville se lisant comme suit :

**APPEL D'OFFRES ADM-2018-01
POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER
DES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE**

La municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions cachetées pour l'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf.

Documents pour présenter la soumission

Les documents nécessaires pour la présentation d'une soumission sont disponibles au bureau municipal 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Réception et ouverture des soumissions

Des soumissions scellées et portant mention « Appel d'offres ADM-2018-01 », adressées à la Municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1, seront reçues au plus tard le mardi 30 octobre 2018, à 14 h.

Elles seront ouvertes publiquement le mardi 30 octobre 2018, à 14 h 01, au bureau municipal de la municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf.

Les jours et heures d'ouverture du bureau municipal sont: du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

CONDITIONS

La Municipalité de Lac-du-Cerf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 10^e jour d'octobre 2018.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

302-10-2018 **Vente de tables en bois usagées**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf se départisse de 20 tables en bois usagées d'une dimension de 33,5 po de largeur x 96 po de longueur x 29,75 po de hauteur au prix de 20,00\$ la table. Les tables seront vendues à l'unité et seuls les contribuables ayant un immeuble sur le territoire de Lac-du-Cerf pourront soumissionner.

Un communiqué à ce sujet sera publié par médiaposte et sur le site internet.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

303-10-2018 **Borne sèche – quai municipal**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf demande des suggestions au directeur du Service des incendies, monsieur Simon Lagacé, afin que nous puissions résoudre le problème de la borne sèche installée au quai municipal, qui gèle durant l'hiver.

ADOPTÉE

TRANSPORT

304-10-2018 **Demande de déneigement – Chemin Baie-Laplante**

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel St-Louis présente une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à sa propriété sise au 30, chemin Baie-Laplante pour la saison d'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, Monsieur Michel St-Louis, autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant et qu'il va aménager une virée pour faciliter le travail de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Baie-Laplante (section privée), sur une distance de 0.3 km pour la saison d'hiver 2018-2019, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2018, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2018-2019 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents

dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

305-10-2018 **Demande de déneigement - chemin des Peupliers**

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Doré a fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à ses propriétés sises au 10 et 11, chemin des Peupliers pour la saison d'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT que l'assiette du terrain est située sur le territoire public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin de Peupliers (section privée), sur une distance de 0.3 km pour la saison d'hiver 2018-2019, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2018, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2018-2019 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

306-10-2018 **Offre d'emploi – Chauffeur-opérateur**

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf affiche dans chaque service durant dix (10) jours ouvrables l'offre d'emploi de chauffeur-opérateur se lisant comme suit :

OFFRE D'EMPLOI CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

(Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et l'offre d'emploi s'adresse autant pour les femmes que pour les hommes.)

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un candidat pour pourvoir le poste de chauffeur-opérateur.

NATURE DU POSTE

Personne salariée régulière – temps complet

Horaire de travail :

En période estivale (de la mi-avril à la mi-novembre)

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures. L'horaire de travail est le lundi de 8 h à 12 et de 12 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 7 h 30 à 12 et de 12 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

En période hivernale (de la mi-novembre à la mi-avril)

Sous réserve de dispositions contraires, et ce, à compter de la mi-novembre jusqu'à la mi-avril, la semaine de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours. L'Employeur ne peut obliger une personne salariée à effectuer plus de douze (12) heures consécutives sans lui accorder une période de repos de huit (8) heures consécutives.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES :

Sous la supervision de l'inspecteur municipal, le titulaire de ce poste fournit un support à ce dernier dans tous les aspects liés aux travaux publics d'une municipalité.

Ses principales tâches seront les suivantes :

- Conduire et opérer divers véhicules avec ou sans équipement tels que : camion, chasse-neige, excavatrice, véhicule tout terrain, etc.
- Effectuer l'entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Effecteur des travaux de soudure
- Effectuer les travaux d'entretien dans les parcs municipaux
- Manipuler certains outils (scie à chaîne, débroussailleuse, perceuse, etc.)
- Exécuter divers travaux manuels d'entretien général (émondage, raclage, balayage de rues, menuiserie, tonte de pelouse, signalisation, etc.)
- Respecter les consignes de santé et sécurité au travail
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

QUALIFICATIONS:

- Permis de conduire classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Capacité à travailler sous autorité et en équipe
- Flexibilité de travail (l'hiver horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Excellente santé

ENTRÉE EN FONCTION

30 décembre 2018

RÉMUNÉRATION:

22,81 \$ l'heure

COMMENT POSTULER:

Faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante, **au plus tard le jeudi 25 octobre 2018, à 14 heures :**

<p>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF CHAUFFEUR-OPÉRATEUR 19, chemin de l'Église Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0 Télécopieur : 819 597-4036 Courriel : dg@lacducerf.ca</p>

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 10^e jour du mois d'octobre 2018.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical

ADOPTÉE

307-10-2018

Soumissions pour réparation de lumières de rues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des demandes de prix verbales pour la réparation de 5 lumières de rues à deux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Contrôle-Tech RS	1 500,00\$ plus taxes
Germain Villeneuve Électricien inc.	1 965,24\$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire Contrôle-Tech RS pour la somme de 1500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

308-10-2018

Emprunt temporaire auprès de Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour assurer le paiement des dépenses effectuées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et le programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf souhaite effectuer un emprunt temporaire pour une dépense pour laquelle le versement d'une aide financière du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et le programme d'aide à la voirie locale – volet accélération des investissements sur le réseau routier local est prévu;

CONSIDÉRANT que les versements de ladite aide financière serviront à défrayer l'ensemble des travaux de rénovation du garage municipal;
CONSIDÉRANT que la Municipalité aura besoin de liquidités pour faire face à ses obligations envers les fournisseurs de services et d'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que l'article 1093 du Code municipal prévoit que : « Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite contracter un emprunt temporaire d'un montant de 240 000 \$ pour la réalisation desdits travaux de voirie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra payer les factures avant la reddition de comptes au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui s'engage à rembourser la Municipalité au printemps 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'adresser à Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides dans le but de négocier cet emprunt temporaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit, à savoir :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf soit et est autorisé à négocier, pour une période ne pouvant excéder douze mois, un emprunt temporaire auprès de Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides.

QUE ledit emprunt soit remboursé en un ou plusieurs versements, incluant le montant en capital et intérêts, au plus tard le 30 septembre 2019, portera intérêt au taux applicable à pareil emprunt.

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer le contrat d'emprunt avec Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

309-10-2018

Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle – Échéancier technique 2018-2021 - Projet numéro 2018-LDC-01

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt, à titre informatif, le document concernant l'échéancier technique 2018-2021 du projet 2018-LDC-01 du Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle en date du 20 septembre 2018.

ADOPTÉE

310-10-2018

Demande de déneigement – Chemin des Pins (section privée)

La mairesse Danielle Ouimet se retire des délibérations mentionnant avoir un intérêt dans la question puisque monsieur Sylvain Caron est son époux. Il est 19 h 13.

Monsieur Raymond Brazeau, maire suppléant, préside l’assemblée.

CONSIDÉRANT que Monsieur Sylvain Caron a fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à sa propriété sise au 16, chemin des Pins pour la saison d’hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l’assiette du terrain, Monsieur Sylvain Caron, autorise le passage de l’équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé appuyé

et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin des Pins (section privée), sur une distance de 0.9 km pour la saison d’hiver 2018-2019, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2018, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l’année 2018-2019 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité **avant la séance du mois de septembre de chaque année.**

ADOPTÉE

Madame Danielle Ouimet reprend part aux délibérations à 19 h 14 et préside à nouveau l’assemblée.

311-10-2018

Achat de pneus pour le camion 10 roues Freightliner

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour l'achat de pneus pour le camion 10 roues Freightliner;

CONSIDÉRANT les prix reçus :

Pneus Bélisle Mont-Laurier – pneus neufs en avant et rechapés en arrière	5 793,90 \$
Pneus Bélisle Mont-Laurier – pneus neufs en avant et en arrière	7 919,17 \$
Pneus Lavoie Mont-Laurier – pneus neufs en avant et en arrière	8 734,49 \$

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat à Pneus Bélisle Mont-Laurier pour 2 pneus neufs en avant et 8 pneus rechapés en arrière pour la somme de 5 793,90\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

312-10-2018

Réparation de la rétrocaveuse

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse réparer la manette de contrôle sur la rétrocaveuse chez Nortrax.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

HYGIÈNE DU MILIEU

313-10-2018 Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soient adoptées telles que déposées et adoptées par ladite Régie le 12 septembre 2018.

ADOPTÉE

URBANISME

314-10-2018 Atelier de transfert et d'échange des connaissances sur les eaux – 15 octobre 2018

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Annabelle Pilote à assister à l'atelier de transfert et d'échange des connaissances sur les eaux souterraines des Laurentides-Les Moulins qui se tiendra au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, le lundi 15 octobre 2018 et de rembourser ses frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

LOISIRS

315-10-2018 Demande d'appui – Club Quadri-Laus

ATTENDU que le Club Quadri-Laus désire faire une demande afin de modifier le sentier entre les municipalités de Lac-du-Cerf et Kiamika en raison de coûts trop élevés pour la construction de deux ponceaux sur le sentier existant;

ATTENDU que ce sentier permet de relier les villages de Notre-Dame-du-Laus, Lac-du-Cerf, Kiamika, Nomingue ainsi que les régions des Laurentides, de l'Outaouais, de la Haute-Gatineau et de la Petite Nation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Club Quadri-Laus dans ses démarches auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour une modification de sentier entre les municipalités de Lac-du-Cerf et Kiamika.

De plus, que la présente résolution soit transmise aux municipalités de Notre-Dame-du-Laus, Kiamika et Nomingue.

ADOPTÉE

316-10-2018

Contrat pour l'entretien des sentiers de ski de fond et raquettes – parc de la Biche 2018-2019

La mairesse Danielle Ouimet et la conseillère Danielle Caron se retirent des délibérations. Elles mentionnent avoir un intérêt dans la question puisque le soumissionnaire est le mari de la mairesse et le frère de la conseillère. Il est 19 h 17.

Monsieur Raymond Brazeau agit à titre de maire suppléant sur ce sujet.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions pour l'entretien des sentiers de ski de fond et de raquettes pour le parc de la Biche;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé, soit Monsieur Sylvain Caron pour un montant forfaitaire de 3 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat pour l'entretien des pistes de ski de fond et raquette à Monsieur Sylvain Caron et d'autoriser le maire suppléant, monsieur Raymond Brazeau, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Jacinthe Valiquette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, le contrat à intervenir entre Monsieur Sylvain Caron et la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 octobre 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CULTURE

317-10-2018 Démission de Mme Isabelle Filion – responsable de la bibliothèque municipale

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre de démission de madame Isabelle Filion au poste de responsable de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

318-10-2018 Offre d'emploi pour le poste de responsable de la bibliothèque municipale

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse paraître par médiaposte et sur le site internet l'offre d'emploi suivant :



OFFRE D'EMPLOI RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La municipalité de Lac-du-Cerf est actuellement à la recherche de candidates et de candidats pour combler le poste de responsable de la bibliothèque. La bibliothèque est affiliée au Réseau BIBLIO des Laurentides et dessert une population de 428 habitants. Le titulaire du poste planifie, organise et dirige toutes les activités de la bibliothèque suivant les orientations de la municipalité.

Plus spécifiquement, le titulaire :

Administration générale, finances et secrétariat

- Supervise le personnel de la bibliothèque;
- Voit à offrir des services de prêt au moyen d'un système informatisé de gestion de bibliothèque;
- Prépare le rapport mensuel et annuel d'activités et maintient les statistiques d'utilisation;
- Participe aux rencontres, réunions et ateliers de formation qui concernent son secteur d'activités;
- S'assure de l'entretien de la bibliothèque;
- Entretient des relations positives avec la communauté et le personnel;
- Effectue le travail clérical tel que composer des lettres, des textes et divers autres documents.

Collections

- Classifie, catalogue, élague, inventorie et voit à la réparation mineure des biens culturels.

Aide au lecteur

- Fournit le support nécessaire aux usagers dans leurs recherches documentaires ainsi que dans l'utilisation des ressources et services mis à leur disposition, au moyen d'outils traditionnels et électroniques;

- Aide les usagers à utiliser les ordinateurs et les ressources numériques et à se prévaloir de différents services.

Circulation

- S'assure, auprès des préposés au prêt, du suivi et de la mise à jour des dossiers d'abonnés;
- Voit au bon ordre dans les rayons (classement et lecture de rayons).

Animation et promotion

- Planifie et met en œuvre un programme annuel d'activités d'animation en collaboration avec le comité de bibliothèque de Lac-du-Cerf;
- S'assure de la publicité et de la promotion du programme d'activités.

Exigences

- Doit maîtriser très bien la langue française parlée et écrite et avoir une grande facilité à communiquer;
- Doit également posséder une connaissance informatique et être familier avec l'accès à Internet, le courrier électronique et la suite Microsoft Office. La connaissance des systèmes Symphony et VDX est un atout;
- Posséder de l'expérience pertinente incluant des responsabilités liées à la gestion du personnel et le travail avec le public;
- Posséder un véhicule.

Aptitudes

- Doit faire preuve de beaucoup d'entregent, d'autonomie et de leadership et être capable de travailler en équipe;
- Doit avoir un bon sens de l'organisation et de très bonnes habiletés pour l'analyse, la résolution de problèmes.

Conditions

- Nombre d'heures d'ouverture et clérical : environ 10 h par semaine
Horaire de travail : Ce poste comprend des heures de travail de jour, de soir et la fin de semaine;
- Traitement : allocation forfaitaire de 600 \$ par mois
- Le travail en bibliothèque exige de soulever du matériel à l'occasion

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au plus tard, le 25 octobre 2018, 15 h, soit :

Par courrier à : Municipalité de Lac-du-Cerf
Offre d'emploi : Responsable de la bibliothèque
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1

Par courriel à : dg@lacducerf.ca

Par télécopieur au : 819-597-4036

Seuls les candidats retenus seront contactés

Donné à Lac-du-Cerf, ce 10^e jour du mois d'octobre 2018.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

Réseau Biblio des Laurentides – Tarification 2019

Dépôt de la lettre en date du 17 septembre 2018 de Réseau Biblio des Laurentides relativement à la tarification 2019.

319-10-2018 Procès-verbal du comité de la bibliothèque – 28 août 2018

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité de la bibliothèque en date du 28 août 2018.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

320-10-2018 Avis de motion et présentation du projet de règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics

Monsieur le conseiller Jacques de Foy donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

321-10-2018 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 22.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet Jacinthe Valiquette
maireesse Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maireesse.